

Le Tour du Lac

Ville de Lac-Saint-Joseph

Le 10 juin 2012



SOMMAIRE

Vous désirez faire analyser votre eau ? Nous vous offrons le service encore cette année, qui saura répondre à vos besoins.

Vous avez des questions concernant la cueillette des matières résiduelles. Voici quelques réponses qui pourront vous éclairer.

Le 15 juillet prochain, une messe sera célébrée par Mgr Denis Grondin à la Chapelle St-Louis.

Il y aura distribution gratuite d'arbres pour la revégétalisation des rives à la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier.

A LIRE DANS CETTE ÉDITION

Mot du Maire	2
Résumé des séances du Conseil municipal	3
Analyse d'eau potable.	3
Quelques réponses à vos questions concernant les bacs à déchets ou à récupération .	4
Messe et Déjeuner avec Mgr Denis Grondin	5
Lettre ouverte d'une citoyenne concernant l'environnement.	6
Message de la Sûreté du Québec relatif aux cyclistes..	7
Chronique de votre inspecteur municipal	8
Distribution gratuite d'arbres .	8
Sainte-Catherine, Service d'incendie de l'année	9
Herbicycler, c'est pas compliqué.	10
Agenda de l'été	11
Nos commanditaires	12

MOT DU MAIRE



**Chères concitoyennes,
chers concitoyens.**

Les enfants termineront bientôt leur année scolaire et seront en vacances et les parents en profiteront également pour se reposer et prendre un peu de bon temps en profitant de la nature qui nous entoure. Plusieurs activités vous seront offertes encore cette année et nous espérons que vous pourrez y participer.

La première activité de l'été se veut le cocktail d'ouverture du Club Nautique St-Louis qui aura lieu **le samedi 23 juin 2012 à 17h00**; c'est le moment où les enfants rencontreront leur équipe de moniteurs et prendront possession de leur programme pour l'été. Cependant, cette année, nous invitons tous les citoyens à participer à ce cocktail où de nombreuses explications vous seront données sur les activités à venir et où également vous pourrez vous procurer les cartes pour le souper du 75e. Il y aura de l'animation pour les jeunes, ce qui laissera plus de liberté aux adultes pour participer à la fête et il y aura également de la musique.

Vous pourrez de ce fait constater les nouveaux modules de jeu installés, la réfection des tennis et du terrain de basketball et les entrées du Club Nautique nouvellement aménagées. Vous aurez sûrement noté également les nouvelles entrées de la Ville aux deux abris postaux.

Également, nous vous invitons à commencer le week-end par les **6 à 8 du vendredi soir à compter du 29 juin 2012**. C'est une bonne occasion de discuter, prendre un repas entre amis et faire la connaissance des nouveaux arrivants que nous invitons particulièrement. Vous pouvez apporter votre vin et Sushi Nagano ainsi que Brynd Smoked-Meat sont sur place pour vous offrir leurs produits.

Comme vous aurez pu le constater, le gardiennage à la barrière de la rampe de mise à l'eau des bateaux est commencé au Club Nautique St-Louis. N'oubliez pas de vous procurer une vignette avant de vous présenter à la barrière ou d'en demander une nouvelle si vous avez changé votre bateau ou acquis un bateau ou motomarine supplémentaire. Vous pouvez obtenir une vignette au bureau de la Ville, au 1048 Chemin Thomas-Maher (tél: 418-875-3355), sur présentation de votre enregistrement de bateau. Si vous avez des visiteurs qui arrivent avec un bateau, ils doivent également obtenir une vignette pour mettre leur bateau à l'eau. Pour l'obtenir, ils doivent être cautionnés par vous et en acquitter le coût soit 50 \$ ou plus selon la période de temps où ils séjourneront chez vous.

Enfin, je me permets de vous rappeler une fois de plus que chaque citoyen doit contribuer à protéger notre lac en revégétalisant son terrain sur la rive. Je vous rappelle que le programme de subvention de cinq cent dollars (500 \$) offert par la ville est toujours en vigueur. Vous pouvez obtenir les informations pertinentes à ce sujet en vous adressant à notre bureau de la Ville. Il ne faut pas oublier que le lac est notre richesse et que si nous le laissons se dégrader, ce sont nos propriétés qui seront dévaluées.

En terminant, je vous souhaite à tous un très bel été et de très belles vacances bien méritées! Soyez prudents sur la route et sur l'eau.

BON ÉTÉ À TOUS!

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL



Résolution 040-2012

Mandat à la directrice générale pour procéder à l'achat de nouveaux modules de jeux pour le Club Nautique St-Louis ainsi que pour la réfection du terrain de basketball.

Résolution 041-2012

Mandat à la directrice générale pour demander de nouvelles esquisses pour les panneaux aux entrées de la Ville qui s'harmoniseraient mieux avec ceux à être installés au Club Nautique St-Louis afin que ce soit prêt pour la fin juin.

Résolution 42-2012

Autorisation pour collaborer au Festival des Pompiers qui se tiendra à Ste-Catherine par le biais d'une publicité dans le programme au coût de 300 \$.

Résolution 43-2012

Mandat donné à M. Jean-Pierre Boucher pour l'entretien des terrains du Club Nautique St-Louis et du chalet municipal, propriétés de la ville pour la période estivale au montant de 4 888 \$

Résolution 44-2012

Résolution donnant mandat à la firme Roy et Vézina, procéder à la conception des ouvrages, et la préparation des rapports et documents techniques, plans et devis tel que décrits aux étapes 5 et 6 du plan de travail, pour un montant de 17 840 \$.



Analyse d'eau potable

Plusieurs citoyens font analyser leur eau au printemps et cet exercice s'avère fastidieux puisqu'il faut se rendre à un laboratoire chercher des bouteilles et ensuite rapporter lesdites bouteilles le lendemain, ce qui fait en sorte que plus de citoyens voudraient le faire mais devant ces inconvénients, ne le font pas.

À la demande de plusieurs d'entre vous, pour une troisième année, nous vous offrons ce service, puisqu'il connaît toujours un grand succès.

Le processus est fort simple. Vous n'aurez qu'à vous présenter au bureau de la Ville à compter du 2 juillet pour prendre les bouteilles destinées à l'analyse ainsi qu'une fiche de renseignements. Vous devrez par la suite les remplir d'eau le dimanche 8 juillet ou le lundi matin 9 juillet et rapporter le tout à la Ville **avant 11h00 le lundi 9 juillet** avec la fiche dûment remplie et un chèque au montant de 60,00 \$ pour une analyse de base, 160 \$ pour une caractérisation complète (représentant le coût réel payé au laboratoire plus les taxes) à l'ordre de **Ville de Lac-Saint-Joseph**.

Monsieur Bourgault, notre inspecteur, apportera toutes les bouteilles recueillies au laboratoire le lundi matin (puisque l'eau doit être apportée dans les 24 heures de sa cueillette). Les résultats seront alors transmis au bureau de la Ville par télécopieur et nous vous les transmettrons par la suite.

Nous croyons que ce service vous facilitera les choses puisque vous n'aurez plus à vous déplacer au laboratoire.

Vivian Viviers, directrice générale .



RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF



POUR VOTRE INFORMATION

Nous sommes souvent appelés au bureau municipal concernant les collectes des déchets ou matières recyclables. Si vos bacs sont disposés selon les normes, il n'y aura aucun problème de collecte. Nous vous indiquons ci-dessous les réponses aux questions qui nous sont les plus demandées.

1. Quelles matières puis-je déposer dans mon bac bleu?

En général, les matières recyclables sont : le papier, le carton et les contenants de verre, de métal et de plastique ainsi que les sacs de plastique. Pour connaître la liste détaillée des matières recyclables que vous pouvez déposer dans le bac bleu, consultez la section *Collecte sélective (recyclage)* sur le site de la RRGMRP.

2. Quel est l'horaire des collectes?

Les horaires de collectes sont établis pour chaque municipalité. Vous pouvez consulter votre horaire de collecte en sélectionnant le nom de votre municipalité dans la section Calendriers des collectes de la page d'accueil de la RRGMRP.

3. Comment placer mon ou mes bac(s) pour la collecte? TRÈS IMPORTANT!

- Les bacs doivent être placés en bordure de rue, dans l'entrée à au moins un mètre de la rue.
- Les poignées des bacs roulants doivent être en direction de la maison. S'il y a plusieurs bacs, **conservez un espace d'un mètre entre les bacs.**
- N'encombrez jamais la voie publique en laissant votre bac ou vos sacs sur le trottoir ou dans la rue.

4. Quand mettre à la rue mes matières résiduelles ?

Après 18h00 la veille du jour de la collecte ou le matin du jour de la collecte avant 6h00.

5. Que faire des produits dangereux (produits d'entretien, peinture, huile)?

Les résidus domestiques dangereux sont les restes de produits utilisés à la maison pour l'entretien et le nettoyage de la maison et de la voiture. Ils sont identifiés par les pictogrammes : corrosif, toxique, inflammable et poison. Il ne faut surtout pas jeter ces produits à la poubelle. Il faut les apporter à un point de dépôt de la Régie ou chez les détaillants qui récupèrent certains produits. Consultez la section *Résidus domestiques dangereux* ou votre *Guide pour une bonne pratique de la récupération*.

6. Déchets encombrants non acceptés lors des collectes

Les matières ou les produits suivants ne sont pas acceptés lors des collectes : pneus, bardeaux d'asphalte, réfrigérateurs, congélateurs, dalles ou blocs de ciment, blocs de pavé uni, asphalte, briques, pierres, les matériaux de construction et de rénovation, les bouteilles de propane et les produits liquides, dangereux et explosifs.

7. Pour vous départir vous-même de vos déchets encombrants

Il s'agit de les apporter aux endroits suivants :

- Écocentre Neuville, 1310 chemin du Site
- Écocentre St-Raymond, 590 chemin Bourg-Louis
- Écocentre St-Alban, 180 route 354

Pour en savoir davantage, visitez www.laregieverte.ca

Vivian Viviers,
Directrice générale.



DÉJEUNER DU CURÉ

Comme nous vous le mentionnions dans notre dernière édition, les messes dominicales reprendront à la Chapelle St-Louis, à compter du **24 juin 2012 à 9h15 jusqu'au 26 août 2012 inclusivement**.

Les messes seront célébrées principalement par les Pères Jean-Marc Boulé, Jean-Claude Lafleur et notre curé Michel Poitras.

De plus, comme nous vous en avons fait part, nous avons l'intention de souligner **l'Ordination épiscopale de Monseigneur Denis Grondin**, fils de Mme Marthe Langlois et Bernard Grondin résidant au Lac-Saint-Joseph.

Mgr Grondin sera donc présent pour célébrer la messe à la Chapelle St-Louis, **le dimanche 15 juillet 2012 à 9h15**. Par la suite une petite réception suivra à laquelle vous êtes tous conviés, soit le traditionnel **DÉJEUNER DU CURÉ**.

Notre communauté n'a reçu que très rarement un évêque en notre chapelle, et Mgr Grondin étant de plus un de nos concitoyens, il nous semble important de célébrer avec lui cet événement.

Parents et enfants sont invités à participer à cette célébration qui revêtira un caractère particulier dans les circonstances.

Le Comité de la Chapelle

Jeannine Morin-Boily

Huguette Trottier

Vivian Viviers



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC



Michel Matte,
Député de Portneuf

1780, boulevard Bona-Dussault #170
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0

tel : 418 268-3860 fax : 418 268-4348
sans frais : 1 866 965-3522

adresse messagerie : mmatte-port@assnat.qc.ca
site Internet : www.michelmatte.ca

LETTRE OUVERTE UN BEL EXEMPLE POUR NOS JEUNES

Bonjour Madame,

Dimanche dernier, jour de la terre, munis de sacs, de bottes et de gants, nous avons décidé, ma voisine Chantal du 42, moi-même du 38 et mes petits-enfants (les Lortie) du 40, de poser un geste écologique.

Nous avons donc parcouru le Chemin Thomas-Maher pour ramasser les nombreux objets jetés là par des gens peu soucieux de l'environnement et même de la bienséance,

Ma brave petite-fille Stéphanie a fait le canal, mon petit-fils plus hasardeux le bord du bois de Duchesnay, Véronique plutôt ado, nous a accompagnés pour s'occuper du chien de Chantal et, nous deux, les bords de la route.

Du 44 jusqu'au 20, nous avons ramassé 6 x 26 onces de divers alcools, des dizaines de bouteilles de bières, d'innombrables canettes et pailles, sans parler des papiers de toutes sortes de bonbons et barres de chocolat. On a rempli 3 sacs verts et le petit a ramené sur la route une dizaine de bouts de tuyau de drain agricole, chaudières et métaux rouillés, des tuyaux de PVC et, tenez-vous bien, un rouleau de fil électrique. Mon genre André s'est prêté gentiment au nettoyage, en transportant tous ces gros objets avec sa voiture.

Si vous pensez que notre démarche était utile ou même nécessaire, serait-il possible pour l'an prochain de sensibiliser les riverains et peut-être leur envoyer une lettre pour leur soumettre sinon un projet, du moins l'idée. Il n'y a pas de meilleure façon d'éduquer et de montrer par l'exemple, à nos jeunes et moins jeunes et même aux voisins, tous ces petits gestes de civilité.

Sylvie Cloutier, résidente.





Le retour des cyclistes et le partage de la route

L'arrivée du beau temps marque le retour des cyclistes et, par le fait même, celui de la nécessité de partager la route... La vulnérabilité du cycliste justifie à elle seule l'importance de rappeler certaines règles de conduite. Et puis, ne l'oublions pas, rouler à bicyclette, c'est souvent se contenter d'une maigre bande d'un mètre de largeur pour circuler en se méfiant des cailloux, des roches, des bouches d'égouts, des débris de verre, des nids-de-poule, etc. Obligations de l'automobiliste Plusieurs situations exigent une attention très particulière de la part de l'automobiliste :

- avant un changement de voie;
- avant un virage, particulièrement un virage à droite;
- lors du dépassement d'un cycliste sur une route à voie simple un autre véhicule s'avance en sens inverse;
- avant d'entrer dans une entrée privée, ou avant d'en sortir;
- aux intersections;
- lorsqu'un cycliste doit effectuer un virage à gauche;
- lorsqu'on doit ouvrir une portière.

Toute manoeuvre exige par ailleurs de consulter les rétroviseurs et de vérifier tous les angles morts.

Obligations du cycliste. Le cycliste doit principalement :

- respecter la signalisation;
- signaler ses intentions lors d'un arrêt ou d'un virage;
- circuler dans le sens de la circulation et à l'extrême droite de la chaussée;
- avec d'autres cyclistes, rouler à la file indienne (maximum 15 cyclistes).

Équipement requis par la loi pour le cycliste

- un système de frein en bon état de fonctionnement agissant sur la roue arrière;
- six réflecteurs (un blanc à l'avant, un rouge à l'arrière, un réflecteur ambre sur chaque pédale, et les deux autres – blancs ou de couleur – aux rayons de chacune des roues);
- deux feux pour la conduite de nuit (un phare blanc à l'avant avec portée de 10 mètres et un feu rouge à l'arrière).



CHRONIQUE DE VOTRE INSPECTEUR

Chers citoyens ,

Comme vous le savez maintenant, la Régie régionale ne ramasse plus que les déchets et les matières recyclables que s'ils sont placés dans les bacs appropriés. Même si vous laissez des sacs ou des objets à côté des bacs, ils y resteront puisque le préposé ne descend plus de son camion et que tout est fait mécaniquement.

Lorsque le beau temps revient, vous n'êtes pas sans savoir que si vous laissez des ordures ménagères en bordure de la route, les odeurs se répandent rapidement et les petits animaux viennent souvent y pique-niquer. **C'est votre responsabilité de faire en sorte que ce soit propre. Ce n'est pas aux employés de la ville à le faire.**

De plus, nous vous informons que vous devez vous départir des grosses boîtes de bois qui sont en bordure de la route et qui servaient auparavant à placer vos sacs de déchets. Elles ne sont plus vidées et ne servent plus alors si vous ne voulez pas les conserver sur votre terrain, il y aurait peut-être lieu de les démolir ou de vous en départir auprès de la Régie Régionale. De plus ce n'est pas très esthétique visuellement.

Nous vous demandons donc d'enlever ces boîtes en bordure de la route le plus rapidement possible. À défaut par vous de les avoir enlevées ou détruites d'ici le 1er septembre vous contreviendrez alors au Règlement de nuisance et serez passible d'une amende. Il reste quelques bacs verts au bureau de la Ville, au coût de 75 \$.

De plus, nous vous réitérons que vous devez demander un permis avant d'entreprendre des travaux afin de vous éviter des constats d'infraction.

Nous espérons votre collaboration à ce sujet et vous en remercions.

Denis Bourgault, inspecteur municipal.



Journée de distribution gratuite d'arbres

Protégeons nos lacs et cours d'eau, végétalisation des bandes riveraines!

La CBJC (Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier) distribuera, pour **EXCLUSIVEMENT de la plantation en BANDES RIVERAINES** des lacs et cours d'eau, plus de **2 000 arbres**.

Épinette noire, blanche et de Norvège
 Pin blanc et rouge
 Bouleau jaune
 Cerisier tardif
 Chêne rouge
 Érable à sucre
 Frêne de Pennsylvanie et d'Amérique

La CBJC vous invite :

**Samedi 16 juin 2012, au siège social de la CBJC
 au 4755, route de Fossambault
 Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.**





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate



Le Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier nommé *Service d'incendie de l'année Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier*, le 23 mai 2012

Le 28 avril dernier avait lieu la Soirée reconnaissance des bénévoles de Dystrophie musculaire Canada. À cette occasion, le Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'est vu décerner le prestigieux prix de *Service d'incendie de l'année*.

En effet, notre service s'est démarqué lors de deux importants évènements, soit le Défi Gratte-ciel Scott organisé par le Service incendie de Montréal, où il s'agit de grimper les 1 125 marches la Tour de la Bourse de Montréal, soit 48 étages. Les pompiers du Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ont décidé de monter un jeune homme de 18 ans, originaire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, atteint d'amyotrophie spinale, Joël Bellehumeur.

Il est le fils de M. Michel Bellehumeur, pompier de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. L'équipe constituée de pompiers et d'ambulanciers, a relevé le défi et amené Joël au haut de la tour, au plus grand plaisir de celui-ci.

Par ailleurs, les pompiers de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ont organisé un évènement annuel, le Tour cycliste Joël Bellehumeur, un parcours de 300 kilomètres à vélo, à réaliser en deux jours qui porte le nom de Joël. Ce qui a été particulier en 2011, pour les 18 ans de Joël, nos pompiers ont fait fabriquer un système de « side car », attaché à un vélo tandem, ce qui lui a permis de vivre les 300 km de son propre tour, afin de l'impliquer et de participer au défi. À ce jour, plus de 80 000 \$ ont été amassés.

La cinquième édition du tour cycliste se tiendra les 17 et 18 août prochain.

C'est un travail d'équipe exceptionnel qui a permis d'atteindre ce résultat et le Service de protection contre les incendies tient à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées pour leur contribution.

-30 -

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Monsieur Pierre Beaumont

Directeur

Service de protection contre les incendies

Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

418-875-4748

pierre.beaumont@villescjc.com



HERBICYCLER, c'est pas compliqué!

Comment :

- Tondez votre gazon plus fréquemment.
- Laissez les résidus de gazon sur la pelouse.
- En 48 heures, tout sera décomposé.

Avantages :

- diminue le temps requis pour la tonte;
- réduit la durée d'entretien de la pelouse;
- renforce la santé de la pelouse;
- réduit le volume de déchets.

Trucs simples :

Coupez le gazon pour le laisser toujours à une hauteur d'environ 7 centimètres (3 pouces).

Laissez sécher les surplus de gazon et utilisez-le ensuite comme paillis ou engrais dans le jardin et les plates-bandes.

**Pour
l'environnement,
HERBICYCLEZ!**

Visitez notre site Internet
www.laregieverte.ca



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf



VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

1048, Chemin Thomas-Maher
Lac-Saint-Joseph (Québec)
G3N 0B4

Téléphone: 418-875-3355
Télécopieur: 418-875-0444
Courriel: villedelacstjoseph@coopscf.com
Site web: www.villedelacstjoseph.com

Membres du Conseil municipal

Maire: M. O'Donnell Bédard
Conseillers:
Quartier no 1 M. Jocelyn Boivin
Quartier no 2 M. Jacques Tessier
Quartier no 3 M. Jacques Coulombe
Quartier no 4 M. Claude Lessard
Quartier no 5 M. Michel Croteau
Quartier no 6 M. Guy Jacob

Personnel du bureau municipal

Mme Vivian Viviers, directrice générale et secrétaire-trésorière
Courriel: vivianviviers@coopscf.com

M. Denis Bourgault, inspecteur municipal
Courriel: denisbourgault@coopscf.com

AGENDA DE L'ÉTÉ 2012

18 juin 2012	Séance du Conseil municipal à 19h30	Auberge Duchesnay Station Touristique Duchesnay
23 juin 2012	Cocktail d'ouverture à 17h00 et animation	Club Nautique St-Louis 360, Chemin Thomas-Maher
25 juin 2012	Début du camp de jour	Club Nautique St-Louis 360, Chemin Thomas-Maher
29 juin 2012	Début des 6 à 8, tous les vendredis soirs jusqu'au 10 août 2012 inclusivement.	Club Nautique St-Louis 360, Chemin Thomas-Maher
7 juillet 2012	Souper des résidents. Billets en vente au Bureau de la Ville au coût de 45 \$.	Club Nautique St-Louis 360, Chemin Thomas-Maher
15 juillet 2012	Messe par Mgr Denis Grondin à 9h15 et déjeuner du curé en son Honneur.	Chapelle St-Louis 305, Chemin Thomas-Maher
16 juillet 2012	Séance du Conseil municipal à 19h30	Club Nautique St-Louis 360, Chemin Thomas-Maher
20 août 2012	Séance du Conseil municipal à 19h30	Club Nautique St-Louis 360, Chemin Thomas-Maher
17 septembre 2012	Séance du Conseil municipal à 19h30	Auberge Duchesnay Station Touristique Duchesnay